

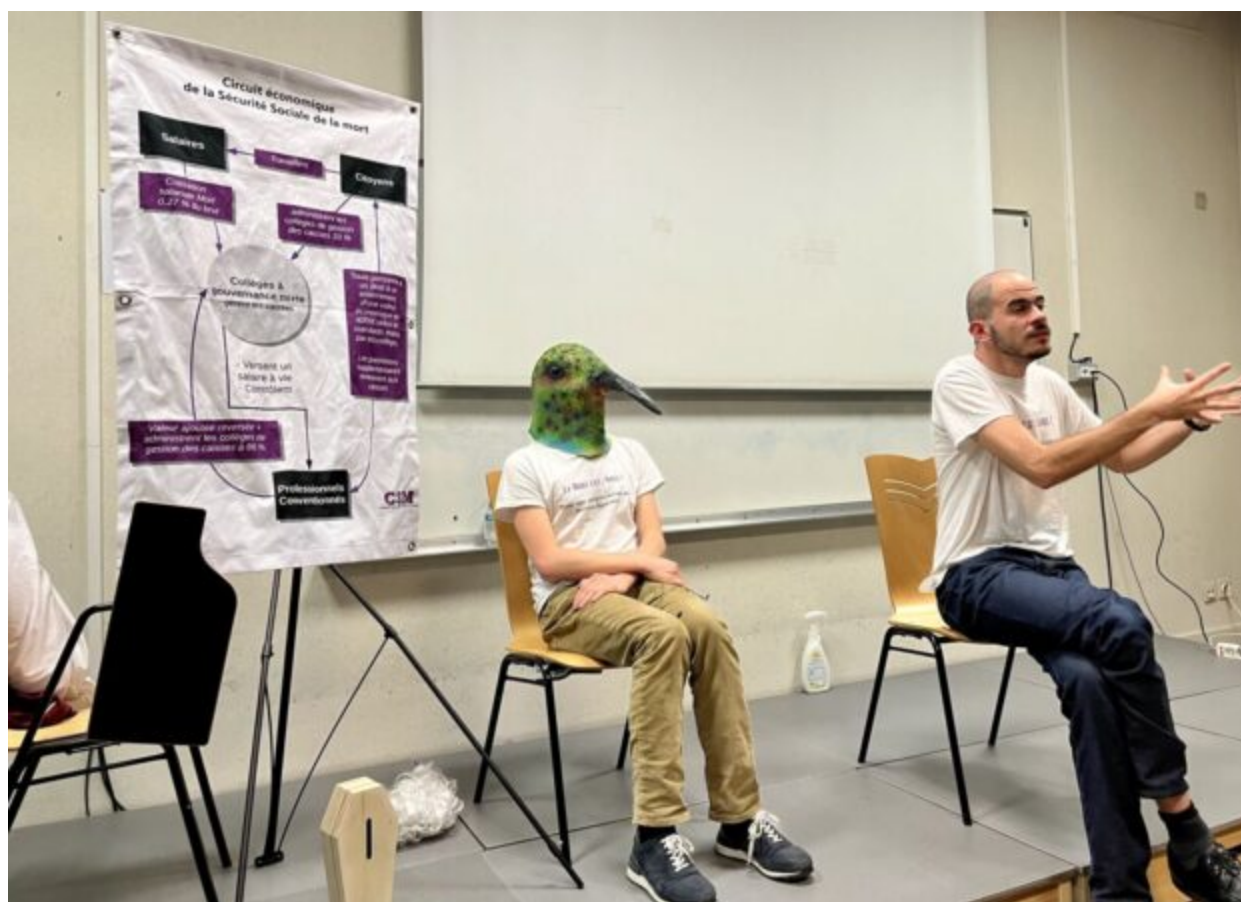
Conférence gesticulée pour une Sécurité Sociale de la mort

 magcentre.fr /293793-conference-gesticulee-pour-une-securite-sociale-de-la-mort-2/

19 janvier 2024

vendredi 19 janvier 2024

Ce 13 janvier 2023, deux profs ont présenté à Orléans leur conférence gesticulée, drôle et convaincante, en faveur d'une Sécurité Sociale de la mort. Un événement proposé par l'association *Pour une alternative funéraire dans le Loiret*.



Conférence gesticulée d'Alban Beaudoin et Jean-Loup de Saint-Phalle *Pour une Sécurité Sociale de la mort*, le 13 janvier 2023 à Orléans. Photo Sophie Deschamps

Par Sophie Deschamps

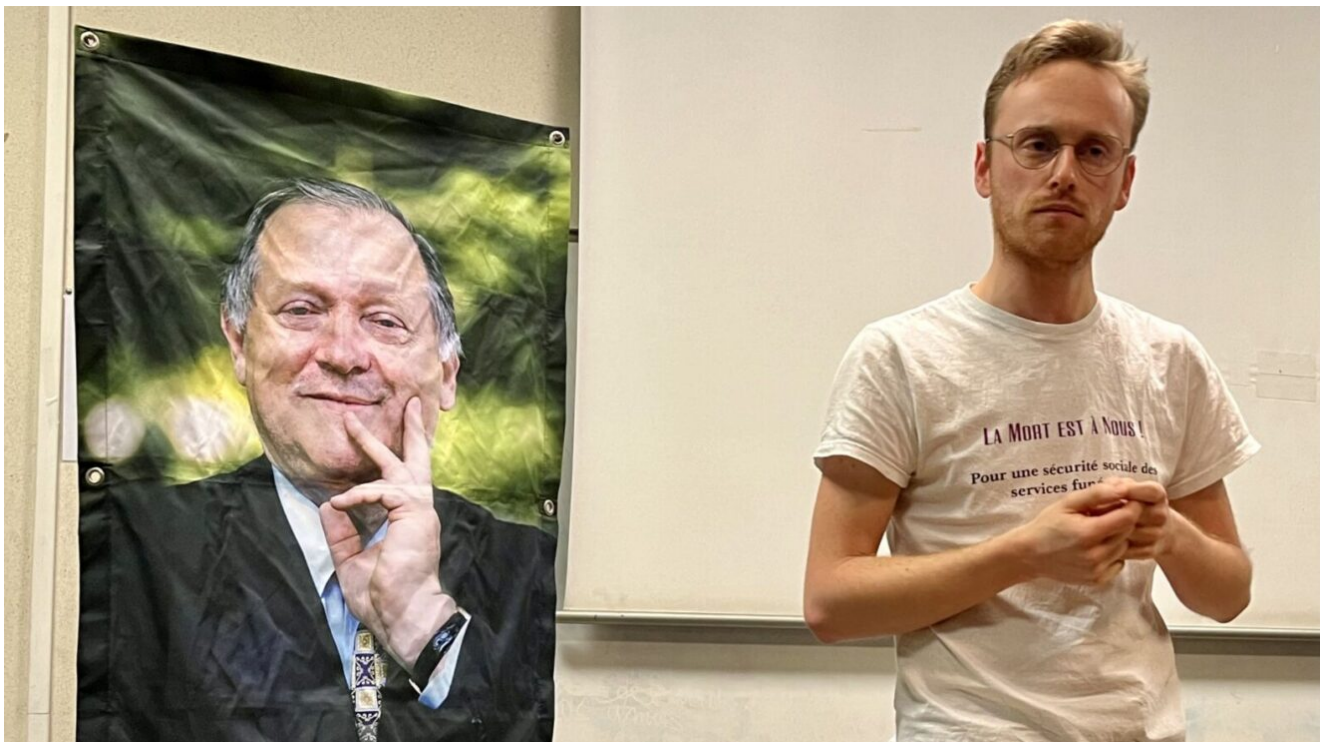
Après la santé, la mort pourrait faire l'objet d'une Sécurité Sociale car nous sommes tous et tous voué.es à disparaître. Une idée très sérieuse défendue ce 13 janvier à la maison des associations d'Orléans par deux profs d'histoire-géo de Chambéry, Alban Beaudoin et Jean-

Loup de Saint-Phalle au cours d'une conférence gesticulée drôle et instructive à la fois . Cette prise de parole publique qui s'apparente à une action d'éducation populaire permet en effet d'aborder un sujet d'actualité en y mêlant humour, informations, réflexion et... propositions.

Loi Sueur de 1993

Nos deux compères, amis et complices de longue date ont ainsi abordé la mort mais essentiellement sous son aspect économique. C'est-à-dire lorsqu'il faut passer à la caisse lors du décès d'un proche. Avec une facture qui flambe ces dernières années avec un coût moyen des obsèques de 3 800 euros, tant pour l'inhumation que pour la crémation. Cette augmentation s'explique aussi par "le sentier de dépendance" sur lequel on se trouve lors de la mort d'un proche et mis en évidence par la sociologue Pascale Trompette. Selon elle « *au moment où le deuil commence, les clients sont désorientés et leur consentement est obscurci. Ils délèguent une partie de leurs décisions et se laissent guider.* »

Les prestations funéraires augmentent donc et ce malgré la fameuse loi Sueur de 1993 qui a évidemment une résonance particulière dans la cité johannique puisqu'elle émane de l'ancien maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur, alors Secrétaire d'État aux collectivités locales. Cette loi a en effet mis fin au monopole communal des obsèques détenu jusque-là par les Pompes Funèbres Générales. Une entreprise créée en 1828 et toujours largement leader sur ce marché très lucratif, soit dit en passant.



Conférence gesticulée d'Alban Beaudoin devant le portrait de Michel Leclerc, pour une Sécurité Sociale de la mort, 13 janvier 2023 à Orléans.

La fin du monopole a notamment permis à un certain Michel Leclerc (sur la photo à gauche) de se positionner sur le secteur des services funéraires en créant les obsèques low cost notamment avec Roc Eclerc revendu en 2015 au Groupe Funecap. Mais dans la réalité ces deux groupes se partagent plus de la moitié du secteur, les autres (petites) entreprises funéraires se partageant l'autre moitié.

Pourquoi doit-on payer pour sa mort ?

La conférence prend un tour résolument non politiquement correct quand Alban et Jean-Loup mettent les pieds dans le plat en interrogeant le fait que nous devons payer, ou nos proches, pour nos obsèques. Ils expliquent au passage que des aides communales existent quand la famille n'a pas les moyens de payer les obsèques. Mais on l'ignore encore trop des aides de la CAF, de la CCAS ou de la CPAM existent pour tout le monde. Curieusement, ces informations ne sont pas données aux agents funéraires au cours de leur formation.

Pire, on apprend que jusqu'en 2018 les députés avaient droit à une allocation obsèques pouvant aller jusqu'à 18.000 euros (!). Une allocation ramenée à 2.350 euros depuis 8 ans mais qui bénéficie à vie au député.e, à son épouse ou son époux et à ses enfants.

Une Sécurité Sociale de la mort

Mais comment financer une Sécurité Sociale de la mort ? C'est très simple de répondre aux deux profs. Il suffit de prélever une taxe de 0,27% sur les salaires bruts. (Pour rappeler une taxe de 0,5 % – la CRDS – est prélevée depuis 1996 sur nos salaires bruts et jusqu'en 2024 pour rembourser l'endettement social) Ainsi chacun.e cotiserait à son degré pour financer les obsèques. Les agents funéraires seraient alors des salariés professionnels au sein d'une entreprise à mais non lucrative mais gardant une certaine liberté d'action grâce à un collège de citoyens. En un mot, il s'agit de sortir la mort du marché capitaliste et donc de cesser de faire du profit sur le dos de nos défunts.es.

Vous pouvez retrouver l'argumentation complète de nos deux conférenciers sur la Sécurité Sociale de la mort [ici](#)

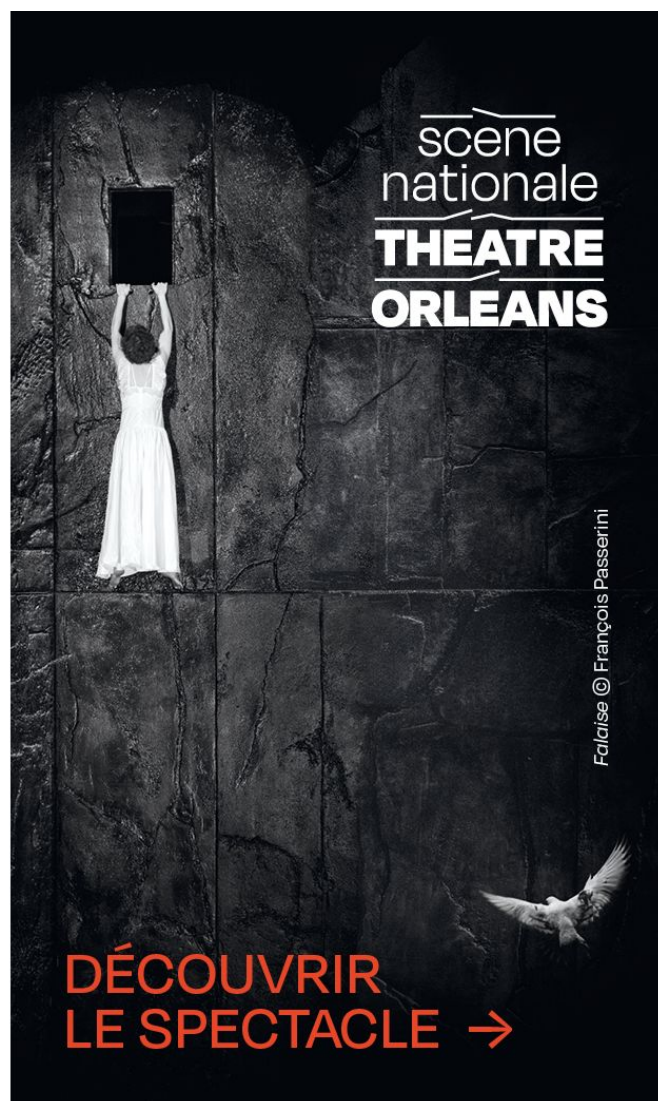
Pour aller plus loin sur Magcentre : [Vers une coopérative funéraire dans l'Orléanais](#)

FALAISE

BARO D'EVEL

CIRQUE

JEU 08.02 (20H30)
VEN 09.02 (20H30)



Commentaires

Toutes les réactions sous forme de commentaires sont soumises à validation de la rédaction de Magcentre avant leur publication sur le site. Conformément à l'article 10 du décret du 29 octobre 2009, les internautes peuvent signaler tout contenu illicite à l'adresse redaction@magcentre.fr qui s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la suppression desdits contenus.

Laisser un commentaire

Votre adresse e-mail ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Ce site utilise Akismet pour réduire les indésirables. [En savoir plus sur comment les données de vos commentaires sont utilisées](#) .